



ARRETE DU MAIRE

N° 2026-02-028

**Portant création provisoire d'une réglementation de circulation et de stationnement
Rue Léonce Gabaudan, rue Jean Moulin à l'intersection de la rue Jean Monnet, rue Maximilien de
Robespierre à 34725 Saint André de Sangonis.**

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

Vu les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

Vu le Code Pénal notamment son article R 610-5,

Vu l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,

Vu la demande déposée par la société SIMON TP concernant des travaux de Voirie.

Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de ces travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du Lundi 02 mars 2026 au Vendredi 13 mars 2026, une circulation alternée sera mise en place dans la rue Léonce Gabaudan, rue Jean Moulin et rue Maximilien de Robespierre concernées par les travaux de voirie à Saint André de Sangonis.

La matérialisation de la circulation, ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par le demandeur 48 h avant le début des travaux.

ARTICLE 2 : Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes seront à charge du demandeur.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. Eric RANG Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : SIMON TP
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- À la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Centre de Secours des Pompiers - caserne de Gignac

Fait à Saint André de Sangonis, le 27 Février 2026

Jean Pierre GABAUDAN

Maire

